

Le maire et les édifices religieux

MERCREDI **27** MARS

📍 9h à 16h à Montrond-les-Bains

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Les liens entre la commune et l'exercice du culte
- ✓ Les règles de la domanialité publique face à l'exercice du culte

INTERVENANTE

Florence LAGNEAU-BILLET,
Avocate spécialisée en
droit public

AU PROGRAMME :

1. Les relations entre la commune et les représentants des cultes religieux (cérémonies, associations, question autour du financement du culte...)
2. Le statut des édifices religieux
3. La gestion du mobilier des églises
4. Les frais d'entretien et de conservation
5. Les frais de fonctionnement
6. La police des édifices culturels
7. Les usages non culturels des édifices
8. Presbytère et gardiennage



POUR VOUS INSCRIRE



S'inscrire via l'AMF42
financement par la commune

OU



Mobiliser votre DIF élu
financement par la CDC

